

24^e Tournoi François Ruchot

Règlement intérieur

ARTICLE I : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lozanne Échecs organise le 1^{er} juin 2019 le 24^e Tournoi François Ruchot, à la Salle municipale L'Escale — 90, chemin de la Rivière – 69 380 Lozanne.

L'inscription est ouverte à tous les joueurs possédant une licence A ou B. Les inscriptions se font sur place entre 13h et 13:45.

ARTICLE II : RÈGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^e congrès — Antalya 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'article 4 de l'annexe A relatif aux modifications des règles du jeu pour la compétition rapide non supervisée s'appliquera. Les directives III concernant les fins de parties au KO seront appliquées.

Les appariements se feront au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87^e congrès — Baku 2016) en 7 rondes. Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

ARTICLE III : CADENCE

Toutes les parties se joueront à la cadence de 15 minutes par joueur.

ARTICLE IV : HORAIRES DE JEU

L'inscription et le pointage seront clos le jour du tournoi à 13:45. Tout joueur arrivant après cet horaire entrera en ronde 2.

La 1^{re} ronde aura lieu à 14:00. La remise des prix se déroulera vers 18:15.

ARTICLE V : CLASSEMENT & DÉPARTAGES

À l'issue de la dernière ronde, le classement sera établi au nombre de points, un gain valant un point, une nulle un demi-point. Les joueurs exæquo seront départagés au buchholz tronqué, puis au Sonneborn-Berger et enfin à la performance.

ARTICLE VI : DROITS D'INSCRIPTION & PRIX

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription, de 10 € pour les adultes et de 5 € pour les catégories Junior et moins.

Les prix, non cumulables, seront attribués à la place sans utilisation de système Hort.

La liste des prix sera affichée en annexe de ce règlement avant le début de la 4^e ronde.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le montant annoncé des prix si le nombre de participants est inférieur à 60.

ARTICLE VII : FORFAITS

À l'heure du début indiqué de la ronde, le joueur ayant les noirs ou l'arbitre le cas échéant enclenchera la pendule. Le délai de forfait, mentionné aux articles 6.7.1 et 6.7.2 des règles du jeu, sera de 10 minutes.

Conformément au D.2 du C.04.2, un joueur sera considéré comme abandonnant le tournoi s'il ne justifie pas son forfait avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions.

ARTICLE VIII : NULLE ET FIN DE PARTIE

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier comme le préconise la Charte du Joueur. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

À l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) informera(ont) l'arbitre du résultat de la partie.

ARTICLE IX : ARBITRAGE & JURY D'APPEL

Le tournoi sera arbitré par Matthieu Vieira (Arbitre Fédéral Élite 1).

La commission d'appel sportif de la FFE fera office de jury d'appel. Tout joueur a le droit de porter une réclamation écrite sur un quelconque fait de jeu. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre.

L'inscription à ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement et de la Charte du Joueur jointe en annexe.

À LOZANNE, le 1^{er} juin 2019.

L'arbitre principal
Matthieu VIEIRA

L'organisateur
Benoît DESSAINJEAN